

PROPOSITIONS PRIORITAIRES REGIONALES DE L'URIOPSS CENTRE

29 boulevard Rocheplatte - BP 35 - 45016 ORLEANS cedex 1
tel : 02.38.62.34.39 - fax : 02.38.81.29.72
mail : uriopss@uriopss-centre.fr - site : <http://www.uriopss-centre.fr>

Durant les mois qui viennent de s'écouler, alors qu'une crise sanitaire sévère a frappé le monde entier, les acteurs associatifs de la région Centre Val de Loire, qui œuvrent au quotidien aux côtés des populations qui rencontrent des difficultés sociales et de santé, ont prouvé leur capacité à se mobiliser, s'adapter et à innover. Ils ont fait vivre au quotidien les solidarités, dans le respect des valeurs portées par notre Union à savoir : la primauté de la personne, l'esprit de solidarité, la liberté d'expression et la démocratie et l'esprit désintéressé.

Les associations ont montré que leur action quotidienne s'inscrit dans la durée au service des personnes en difficulté mais aussi qu'elle constitue un maillon indispensable de la cohésion des territoires et de leur vitalité.

Dans une société de plus en plus fragilisée, qui voit s'accroître les inégalités, les 200 acteurs privés à but non lucratif (associations, fondations, mutuelles, fédérations) regroupés au sein de l'URIOPSS Centre formulent ici des propositions concrètes pour construire une action sociale et de santé plus solidaire en région Centre Val de Loire.

**Synthèse régionale
septembre 2021**

Plus de 120 000 personnes vulnérables accompagnées plus de 39 000 salariés du secteur privé à but non lucratif en Région Centre Val de Loire

Le secteur social, médico-social et de santé privé à but non lucratif (associations, fondations, mutuelles) accompagne plus de 120 000 personnes vulnérables et emploie plus de 39 000 salariés (1) en région Centre Val de Loire.

Le secteur de l'hébergement social et médico-social pour personnes handicapées ou âgées, pour jeunes ou adultes en difficulté emploie près de 14 500 personnes en région Centre.

Le secteur de l'action sociale sans hébergement (qui regroupe notamment les établissements et services d'aide par le travail ou de réinsertion professionnelle pour personnes handicapées, les services d'aide à domicile et d'accompagnement à la vie sociale pour personnes âgées ou handicapées et pour familles en difficulté ou encore d'accueil de jeunes enfants, emploie près de 22 000 personnes.

Le secteur de la santé humaine, qui regroupe notamment les établissements hospitaliers, l'hospitalisation à domicile ou encore les services de soins infirmiers ou de prévention et d'éducation à la santé, emploie près de 2 900 salariés.

Outre l'importance des emplois qu'il regroupe, le secteur sanitaire et social dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire se caractérise aussi par l'importance du nombre de bénévoles qui, aux côtés des salariés, développent des projets innovants et assurent une présence de proximité sur l'ensemble du territoire régional.

(1)Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2018.

L'URIOPSS Centre regroupe 200 associations, fondations, mutuelles, et fédérations du champ social, médico-social et de la santé en région Centre Val de Loire.

1. Reconnaître le rôle et la place des associations comme porteuses de valeurs et créatrices de liens sur les territoires, et forces de propositions pour plus de justice sociale.

Des bénévoles, appuyés par des professionnels, se mobilisent au quotidien aux côtés des pouvoirs publics pour conforter le lien social, dans une société sous tension, qui se cherche de nouveaux modes de vivre ensemble : les associations de solidarité proposent ainsi des réponses pérennes, de proximité, non délocalisables et accessibles financièrement aux personnes vulnérables des territoires.

Ces acteurs ne se réduisent pas à des opérateurs de la puissance publique, mais sont des acteurs, porteurs de valeurs, d'idées et de projets pour une action sociale et de santé plus solidaire. Ils accompagnent tous les publics, sans condition, dans leurs bassins de vie, tout en étant des acteurs économiques structurants qui dynamisent les territoires de notre région.

Propositions de l'URIOPSS Centre

- Utiliser l'expérience des associations et leur connaissance du terrain pour identifier avec elles les priorités des politiques sociales et de santé
- Ne pas créer de nouvelles réponses aux besoins sans avis préalable des instances de concertation régionales ou départementales.
- Soutenir la capacité de développement, d'adaptation et d'innovation des associations, dans les réponses aux besoins de nos concitoyens, par des orientations ambitieuses et des financements adaptés.
- Valoriser les associations comme acteurs contribuant à l'intérêt général via des services accessibles financièrement et sur tous les territoires.

2. Garantir aux personnes vulnérables des compétences adaptées à leurs accompagnements au sein des associations de la région, en assurant le recrutement de professionnels formés et rémunérés dignement

L'attractivité des métiers est un problème majeur pour les associations lié à la faiblesse des salaires et à la pénibilité de certains métiers, renforcées parfois par la durée limitée du financement de certains projets, source de précarisation des emplois.

Au niveau régional, l'ARS et les Départements en partenariat avec le Conseil régional et les acteurs de l'emploi et de la formation du territoire sont mobilisés. Des dispositifs existent (« un emploi près de chez moi » dans le Loir-et-Cher ou le dispositif DEFI de la Région). Mais des revalorisations salariales sont indispensables. Si des premières mesures sont appréciables (suites du Ségur de la Santé), elles restent partielles. Il y a une incompréhension grandissante sur les inégalités salariales de la part des professionnels entre le public, le privé lucratif, le libéral et l'associatif. Ces difficultés impactent la continuité et la qualité des accompagnements des personnes vulnérables.

Propositions de l'URIOPSS Centre

- Revaloriser les salaires, notamment les bas salaires et garantir aux associations les financements permettant cette revalorisation.
- Faire en sorte qu'aucune convention collective de notre secteur n'affiche un début de classification sous le SMIC.
- Autoriser les associations, dans le cadre de la négociation budgétaire, à développer une politique salariale attractive.
- Financer des compétences dans les Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux pour soutenir le développement durable des ressources humaines : alternance et apprentissage (financement du tutorat), développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), mise en place d'une politique de qualité de vie au travail (QVT), etc.

3. Permettre à chaque citoyen, y compris aux usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux, d'avoir un égal accès à l'ensemble des professionnels de santé en région Centre Val de Loire

L'inégale répartition des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire français conduit à une offre de soins très insuffisante au regard des besoins de la population en région Centre-Val de Loire. Première Région de France sous-médicalisée, la densité de médecins y est de 265 médecins pour 100 000 habitants en 2018, contre 340 en France métropolitaine¹.

Par ailleurs, le secteur médico-social associatif est mal connu et peu valorisé auprès des étudiants et professionnels médicaux et paramédicaux, ce qui ne favorise pas leur présence dans les établissements et services.

Si les pouvoirs publics ont bien saisi l'ampleur de cette question au travers de plusieurs diagnostics régionaux et rapports, l'impact des solutions proposées demeure limité.

Propositions de l'URIOPSS Centre

- Evaluer l'efficacité des actions mises en place par les pouvoirs publics en région CVL pour lutter contre la désertification médicale et paramédicale.
- Evaluer les actions mises en œuvre sur la signature de la Charte Romain Jacob (« Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap »).
- Sensibiliser et former les étudiants aux spécificités du secteur médico-social et social et organiser plus systématiquement des formations croisées sanitaire/médico-social/social sur des sujets communs.
- Appeler à une régulation de l'installation des professionnels médicaux, voire paramédicaux.
- Promouvoir les actes délégués.
- Entamer une réflexion sur l'évolution des missions des médecins spécialisés en établissements médico-sociaux, compte-tenu des problématiques d'accès à un médecin traitant en région Centre Val de Loire.

¹(INSEE, « Professionnels de santé au 1er/01/2018, comparaisons régionales et départementales », Chiffres clés, 14/04/2020.).

4. Co-construire une société plus inclusive avec les personnes en situation de vulnérabilité

Le « droit à l'inclusion en milieu ordinaire » doit être effectif chaque fois qu'il participe à l'intérêt des personnes. Cependant, ce « droit » ne doit pas devenir une « obligation à l'inclusion en milieu ordinaire ». En effet, même si chacun souhaite vivre en autonomie dans son environnement social, cette aspiration ne correspond pas toujours aux réalités des personnes et de leur environnement.

Pour favoriser l'exercice de la citoyenneté, il faut tenir compte des besoins, des attentes et de l'environnement de la personne vulnérable.

La priorité au droit commun suppose une nouvelle organisation des modes d'accompagnement. Leur pertinence dépendra notamment de la capacité à associer les différents acteurs pour co-construire ces nouvelles réponses sociales, médico-sociales et de santé et établir une confiance et des partenariats durables.

Propositions de l'URIOPSS Centre

- S'assurer que les transformations des établissements et services vers plus d'accompagnements en milieu ordinaire répondent bien aux besoins et aux attentes des personnes concernées et non à une logique économique.
- Construire les nouvelles réponses inclusives à partir des besoins réels et des attentes des personnes et non à partir des dispositifs existants (exemple : une personne handicapée orientée en établissement non médicalisé faute de place en établissement médicalisé).
- Positionner le secteur social et médico-social comme expert pour former les acteurs du milieu ordinaire (école, culture, sport, loisirs, entreprises, etc.) afin que l'inclusion soit l'affaire de tous.
- Accompagner l'évolution des pratiques des professionnels du secteur social et médico-social afin que le virage de l'inclusion soit une réussite. Accompagner à domicile, ce n'est pas la même chose que d'accompagner en établissement.
- Diversifier les réponses sans fragiliser celles existantes, notamment celles en hébergement collectif pour permettre à chaque personne de bénéficier de l'accompagnement et de l'étayage dont elle a besoin, le temps nécessaire.
- Permettre les allers retours entre dispositifs pour tenir compte de la façon dont la personne chemine et éviter les mises en échec.

5. Encourager la participation et le pouvoir d'agir des personnes concernées en les considérant comme actrices de leurs projets

La place croissante des personnes accompagnées dans leur propre parcours de vie est une préoccupation constante dans la définition des projets associatifs.

Promouvoir le respect de la capacité d'auto-détermination des personnes, de décider par soi-même ce qu'il convient de faire pour soi-même, est aujourd'hui un réel défi à relever pour les associations du secteur social et médico-social. Cette préoccupation est désormais souvent intégrée dans la définition des projets associatifs.

Cette aspiration à soutenir le pouvoir d'agir des personnes vulnérables doit s'accompagner de prérequis au risque d'encourager des situations de non recours au droit.

Propositions de l'URIOPSS Centre

- Assurer et faciliter la représentation des personnes directement concernées dans toutes les instances de concertation sociales, médico-sociales et de santé.
- Continuer à soutenir la formation des représentants de la société civile au sein des différentes instances afin de permettre le partage d'un langage commun.
- Valoriser l'expertise des personnes accompagnées et de leur entourage dans toutes les dimensions (formation, définition des politiques, mises en œuvre des accompagnements) et en en tenant compte dans l'élaboration des projets qui les concernent.
- Elargir le fonctionnement de la pair-aidance sur le modèle des GEM (groupement d'entraide mutuelle) existant dans le champ du handicap psychique.

6. Soutenir les transitions écologiques et les projets de développement durable

Pour répondre aux urgences sociales et environnementales actuelles, les associations d'action sociale et de santé sont engagées dans les transitions écologiques (alimentation ; énergie ; préservation des ressources ; mobilité ; économie circulaire). C'est aussi une opportunité pour les associations d'améliorer encore la qualité de vie des personnes accompagnées et de renouveler leurs projets.

A cette fin, les associations d'action sociale et de santé appellent à une mobilisation conjointe des acteurs de la région Centre Val de Loire, et en particulier des Conseils départementaux, de l'ARS, de l'Etat et du Conseil régional pour organiser cette transition avec les acteurs.

Propositions de l'URIOPSS Centre

- Favoriser l'accès des associations d'action sociale et de santé à des expertises et des appuis en matière d'ingénierie de projet dans le domaine du développement durable
- Assurer la structuration des filières de producteurs et fournisseurs pour une alimentation durable
- Poursuivre, en partenariats avec les Conseils départementaux, l'ARS, l'Etat et le Conseil régional, les diagnostics du patrimoine immobilier des associations
- Organiser des modes de mobilité propres à favoriser les logiques de parcours de vie des personnes vulnérables
- S'appuyer sur les acteurs de l'ESS pour développer des réponses locales et pérennes en matière de démarches territoriales d'économie circulaire.
- Soutenir les politiques d'achat socialement, environnementalement et localement responsables
- Ouvrir une concertation entre les autorités publiques et les associations d'action sociale et de santé sur les modèles économiques de ces transitions écologiques et sur leurs impacts financiers.

7. Accompagner les associations de tout le territoire, dans le développement de systèmes d'information et d'outils numériques, au service des parcours de vie et de santé des personnes

Les pouvoirs publics impulsent le développement d'outils numériques, et des moyens ont été octroyés dans le cadre du programme ESMS numérique pour améliorer le parcours de l'utilisateur et faciliter l'accès aux droits, renforcer la coordination entre professionnels et faciliter et promouvoir les échanges en distanciel.

Des difficultés de mise en œuvre ont été rencontrées ces dernières années : problématique de l'accès au haut débit, inadéquation entre les projets locaux et les politiques régionales, manque d'équipements numériques et de formations des professionnels ou faiblesse des accompagnements auprès des professionnels et des usagers.

La crise sanitaire a sans nul doute permis une forte accélération des usages mais un certain nombre de freins restent à lever.

Propositions de l'URIOPSS Centre

- Garantir l'accès au haut débit sur l'ensemble du territoire régional.
- Accompagner la dématérialisation des démarches administratives et préserver des espaces d'accueil physiques, maillés sur l'ensemble du territoire, pour s'assurer de l'accès aux droits des citoyens et maintenir un lien social.
- Soutenir les associations et accompagner les professionnels dans le développement de leurs projets de Système d'Informations et dans les changements de pratiques associés.
- Arrêter le cloisonnement des financements entre secteurs social, médico-social et sanitaire pour ce qui relève du développement des systèmes d'information.
- Ouvrir un programme numérique dans le champ social (protection de l'enfance, cohésion sociale).
- Associer les citoyens au déploiement des systèmes d'information et outils numériques.

8. Favoriser les coopérations inter-associatives, nécessaires à l'adaptation des réponses aux nouveaux besoins sociaux

Les associations travaillent, sur les territoires, pour répondre aux besoins des personnes vulnérables dans une logique de parcours de vie. Elles cherchent à décloisonner les prises en charge, pour créer des passerelles et établir des partenariats mais la mise en concurrence exercée par les autorités via la commande publique, le manque de lisibilité sur les attributions de crédits ou sur les calendriers d'actions contraignent ces coopérations. En effet, des attributions de projets, sans critère partagé et transparent de financement à tel ou tel acteur, exacerbent les tensions inter-associatives sur les territoires. Elles ont des effets délétères sur les partenariats pourtant nécessaires à des accompagnements efficaces.

Propositions de l'URIOPSS Centre

- Soutenir les propositions associatives élaborées en partenariat et en coopération.
- Donner aux associations le temps et les moyens financiers permettant de construire ces partenariats et coopérations.
- Garantir la transparence dans l'attribution, par les pouvoirs publics, de tout nouveau dispositif social ou de santé.

9. Adapter les politiques publiques à la réalité et à l'hétérogénéité des problématiques des citoyens de tous les territoires de la région Centre Val de Loire.

La recherche d'une égalité de traitement et des droits de tous les citoyens est au fondement des politiques sociales et de santé de notre pays. Cet objectif fondamental d'assurer une égalité, notamment dans l'accès aux droits, passe par une prise en compte fine de la réalité des territoires dans l'organisation de l'offre. En effet, trop souvent, les politiques nationales raisonnent en taux d'équipement ou autres indicateurs généraux, qui ne prennent pas en compte les problématiques de transport, l'état de santé de la population ni le maillage des dispositifs. De plus, la reproduction, à l'identique, de dispositifs expérimentaux performants, sans prendre en compte les réalités des partenariats existants ou des actions déjà mises en œuvre n'apparaît pas souhaitable pour les acteurs de proximité. Ils proposent de co-construire les réponses les plus adaptées.

Propositions de l'URIOPSS Centre

- Evaluer, dans les différents niveaux de planification (schémas, plans, stratégies...), les besoins de chaque territoire, afin d'assurer une équité dans les réponses apportées aux citoyens.
- Assurer une réelle coordination des politiques publiques, à l'échelle départementale et régionale, afin de prendre en compte l'ensemble de l'offre et des actions déjà conduites sur les territoires dans le déploiement de nouveaux dispositifs : réactiver les instances de coordination des politiques publiques et y associer les acteurs privés à but non lucratif.
- Renforcer les moyens des acteurs institutionnels territoriaux, en charge des politiques sociales et de santé afin de leur permettre de conduire une réelle politique de proximité, en partenariat avec les associations de leur territoire.
- Réaliser de véritables évaluations des politiques publiques.